

Compte Rendu du Conseil Municipal du 13 Octobre 2015

Présents : Eric VANONI, Caroline MIZZI, Christiane PUECH, Roger ORAND, Philippe DELHOMME, Florent MARCEL, Martine GRECO, Gregory BONNIOT, Jean-Philippe GENIN, Jacques MALOD, Colette MOREAU, Faiçal ZERGLAIN, Bernard RAVET, Jean Paul COLLETTE, Sylvette MARTIN

Secrétaire de Séance : Caroline MIZZI.

Après lecture du compte rendu du Conseil municipal du 2 septembre 2015, les points 1,2 et 3 sont adoptés à l'unanimité par le conseil municipal par contre les points 4 et 5 seront remis au prochain conseil après modification.

1) Travaux 2016

Après avoir pris connaissance de l'étude du projet d'aménagement du viol Porte Neuve, viol des Boachons, viol de la Crotte et Grande Rue , le conseil municipal adopte le projet à l'unanimité d'un montant de 267 492 EUROS et sollicite une subvention auprès du conseil départemental et de l'Agence de l'Eau.

M. Roger Orand précise que les travaux ne sont pas que dans le centre ancien, que sur l'année 2015 des travaux de voirie ont été réalisés chemin du plat, parking des Chaussières, parking salle des fêtes ainsi que le mur de soutènement dessous la salle des fêtes. Il est prévu pour 2016 de refaire le parking du clos des Lilas.

2) Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2014

Le Conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2014 et décide de le mettre en ligne, à l'unanimité, sur le site www.services.eaufrance.fr.

3) Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2014

Le Conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2014 et décide de le mettre en ligne à l'unanimité, sur le site www.services.eaufrance.fr.

4) Conventions avec la CCD relatives à la mise en oeuvre de la réforme des ordures ménagères.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le maire à acheter 18 cuvelages béton (OMR,papieremballage) et 4 cuvelages béton pour le tri du verre à la CCD pour un montant de 25 262 euros HT (30 314 euros TTC). - Adopte la convention relative au versement des subventions d'équipement (fonds de concours) à la commune pour le financement des travaux de mise en oeuvre des CSE OMR.

- Autorise le Maire à signer la Convention relative au versement des subventions d'équipement (fonds de concours) à la commune pour le financement des travaux de mise en oeuvre des CSE OMR. - Approuve le versement de subventions d'équipement (fonds de concours) à la CCD pour le financement de 8 parties mobiles de CSE pour l'emballage et le papier et de 4 parties mobiles de CSE pour le tri du verre pour un montant total de 13 024 euros.
- Adopte la convention relative au versement de subventions d'équipement (fonds de concours) à la CCD pour le financement du surcoût des parties mobiles des CSE tri sélectif.
- Autorise le Maire à signer la convention relative au versement de subventions d'équipement (fonds de concours) à la CCD pour le financement du surcoût des parties mobiles des CSE tri sélectif.
- Charge le Maire des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

5) Proposition de reclassement des terrains lieu dit "La Touche" et " Le Petit Plat"

Le reclassement des terrains lieu dit " La Touche " et " Le Petit Plat" en zone de loisir est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

6) Présentation en non valeur

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'admettre en non valeur des créances pour un montant de 712,81 euros.

7) Bien sans maître

Après avoir suivi la procédure de Bien sans Maître, le Conseil municipal délibère à l'unanimité afin de verser le bien cadastré section AB n°284 dans le domaine communal.

8) Approbation d'un agenda d'accessibilité programmée

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à présenter l'agenda d'accessibilité programmée et à signer tous documents concernant le dépôt de l'Ad'ap.

9) Raccordement au réseau BT pour M. Correard

Le Conseil municipal à l'unanimité

- Approuve le projet de raccordement par le Syndicat Départemental d'énergies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ERDF.
- Atteste que le projet ne nécessite pas d'autorisation d'urbanisme.
- Précise que la part non subventionnée sera recouverte en direct par le SDED auprès du demandeur avant la mise en service définitive.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à sa bonne gestion de ce dossier.

10) Gérance snack piscine et acquisition du matériel

La gérance du snack étant finie, la commission camping et piscine se réunira le mercredi 21 Octobre 2015 afin de revoir le cahier des charges pour la future gérance.

La proposition des anciens gérants de vente à la commune de matériel comprenant

- Four à pizza gaz 16 KW
- Tour à pizza 2 portes
- Plancha à gaz sur socle inox
- Plan de travail en inox
- lot de vaisselle pour mobilhome

pour la somme de 3800 euros est acceptée à l'unanimité (M. Orand n'a pas participé à la discussion et au vote)

11) École: subvention pour activités scolaires

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité, la subvention annuelle de 31 euros par enfant scolarisé sur la commune (soit 40 enfants X31 = 1240 Euros).

Le Conseil municipal vote à l'unanimité les subventions pour activités scolaires suivantes

- Séances d'Ateliers Théâtre (Chifonnerie Théâtre) pour la somme de 576 Euros.
- Séances de jeux autour d'ombres et lumière (Compagnie Ascendances) pour la somme de 810 Euros.
- Séances musicales (Isabelle Perrachon) pour la somme de 960 Euros.

12) Décision sur le devenir de la poste

La commission doit se réunir afin d'ouvrir la réflexion.

Si l'Agence Postale était retenue avec qui la mutualiser ? L'Office du Tourisme , l'accueil de la mairie ? Quels services pourrait on proposer : un coin ordinateur / internet/ photocopies ?

Dans quel local la positionner ?

13) Questions Diverses :

a) Les Frais Scolaires

Pour information au Conseil municipal pour l'année 2014/2015 :

Le coût d'un enfant en maternelle est de 989,65 Euros.

Le coût d'un enfant au primaire est de 479,98 Euros.

b) Les Frais pour les Temps d'Activité Périscolaire

Pour Information au Conseil municipal pour l'année 2014/2015

La dépense total des TAP est de 18907,14 Euros l'année.

Nous avons reçu une aide de l'Etat de 4 400 Euros.

Soit un reste à la charge des communes de 14507,14 Euros.

Donc un coût pour un enfant en TAP de 166,75 Euros à l'année.

La séance est levée à 23H45.